



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Guide des placements pour les nouveaux arrivants du Canada





À propos de l'OCRI

Nous sommes l'Organisme canadien de réglementation des investissements, ou l'OCRI dans sa version abrégée. Nous surveillons l'ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective et toutes les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. L'OCRI est déterminé à protéger les investisseurs, à assurer une réglementation efficace et uniforme et à renforcer la confiance des Canadiens dans la réglementation financière et les personnes qui s'occupent de leurs placements.

Bienvenue au Canada!

Maintenant que vous êtes installé dans votre nouveau pays, nous aimerions vous aider à investir pour réaliser votre rêve canadien. Le présent guide vous donnera un aperçu de vos options en matière de placement, de l'aide que vous pouvez obtenir et de la façon de vous protéger contre les escroqueries.

Ce qu'il vous faut pour commencer

1 Présenter une demande (NAS)

Si vous voulez travailler, être rémunéré ou investir au Canada, vous devez demander un NAS par l'entremise du gouvernement du Canada. C'est gratuit, et vous pouvez présenter une demande même si vous n'êtes pas un citoyen ou un résident permanent.

En savoir plus



www.canada.ca

2 Compte bancaire

Le système bancaire canadien est extrêmement fiable et sûr. Vous pouvez ouvrir un compte dans l'institution financière de votre choix. Le gouvernement du Canada fournit à ce sujet des renseignements qui pourront vous aider.

En savoir plus



www.canada.ca

Consultez la page ocri.ca/bureau-des-investisseurs pour en savoir plus sur les principes de base des placements, les risques, la façon d'éviter la fraude, et plus encore.

Y a t il une différence entre épargner et investir?

Épargner, c'est déposer de l'argent dans un compte à une institution financière canadienne. Vous avez accès à votre épargne en tout temps, mais cet argent rapporte très peu d'intérêt.

Investir, c'est faire fructifier votre argent d'une façon différente. Lorsque vous investissez, vous utilisez vos fonds pour acheter des actifs dans l'espoir qu'ils prendront de la valeur ou engendreront un revenu. Vous pouvez entre autres acheter des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement. Les placements peuvent prendre de la valeur, perdre de la valeur ou demeurer les mêmes, selon leur nature et leur durée.

Pourquoi devrais-je investir?

Le système financier canadien étant très fiable, vous pouvez investir en toute confiance pour faire fructifier votre argent à long terme. Que vous rêviez de vacances en famille, d'une première maison ou d'une retraite dorée, en investissant de façon responsable, vous pourrez réaliser vos objectifs beaucoup plus rapidement qu'en épargnant.



Investir vous convient-il?

Nous avons établi cinq principes clés en matière de placement qui vous aideront à prendre la décision d'investir ou non.



Ai-je les moyens d'investir?

Si vous éprouvez de la difficulté à assumer les dépenses de première nécessité (loyer, épicerie, etc.), il vaut mieux éviter d'investir pour le moment.



Suis-je disposé à diversifier mes placements?

En investissant dans de multiples actifs, régions ou secteurs différents, vous pouvez réduire le risque global associé à vos placements.



Suis-je prêt à faire des placements à long terme?

Les investisseurs qui effectuent des placements à long terme (qui s'échelonnent sur des décennies) obtiennent généralement de meilleurs rendements puisque la valeur de leurs actifs augmente au fil du temps.



Est-ce que je comprends la différence entre risque et rendement?

Un degré de risque élevé peut donner lieu à d'excellents rendements – ou entraîner de lourdes pertes. Notre Questionnaire sur le profil d'investisseur peut vous aider à comprendre votre profil de risque.



Est-ce que je comprends mes placements?

Posez-vous les trois questions suivantes : Où mon argent est-il investi? Qui s'occupe de mes placements? Quels sont les actifs dans lesquels je veux investir?

Commencer à investir

de façon autonome

L'investisseur autonome est celui qui choisit de bâtir et de gérer ses propres portefeuilles.

Investir de façon autonome peut être plus abordable, mais il vous faudra beaucoup de temps et d'efforts pour effectuer des recherches sur les placements et réévaluer constamment votre portefeuille au gré des changements de votre vie.

avec l'aide d'un conseiller inscrit

Les sociétés et les personnes qui travaillent pour vous doivent vous faire des recommandations de placement qui conviennent à votre situation. Avant de proposer des placements ou des opérations, votre conseiller doit déterminer avec vous quels types de placements répondent à vos besoins financiers à court et à long terme.

Les conseillers inscrits facturent les services de recherche et de réévaluation qu'ils effectuent pour vous. Ils peuvent aussi offrir des conseils sur l'établissement de budgets, les prêts et d'autres questions de finances personnelles.

Toujours vérifier si le courtier ou le conseiller est inscrit

Quelle que soit la façon dont vous commencez à investir, il est essentiel de vous assurer que le courtier en placement ou le conseiller avec lequel vous faites affaire est inscrit.



Renseignements que vous devez fournir

Pour respecter les exigences législatives et fiscales et celles de l'OCRI, et pour vous protéger contre le blanchiment d'argent et la fraude, les conseillers et sociétés doivent obtenir certains renseignements personnels lorsque vous ouvrez un compte, notamment les suivants :

- * votre nom légal complet;
- * votre numéro d'assurance sociale;
- * votre citoyenneté;
- * des renseignements sur votre conjoint;
- * votre adresse domiciliaire;
- * d'autres renseignements.

Renseignements que vous devez recevoir

En tant qu'investisseur, vous avez le droit de demander toute l'information dont vous avez besoin pour vous sentir à l'aise, notamment :

- * Les dépliants de l'OCRI :
 - « Comment l'OCRI protège les investisseurs »;
 - « Dépôt d'une plainte ».
- * Le document d'information sur la relation, qui présente les produits et services de la société, le barème des frais et honoraires, etc.;
- * Les frais de service et d'indication de clients;
- * Les risques que vous courez si vous empruntez pour investir;
- * l'énoncé de protection des renseignements personnels de la société;

la manière d'investir en toute sécurité;
Éviter les fraudes et protéger vos placements

Les nouveaux arrivants : une cible facile pour les fraudeurs

Malheureusement, les escrocs ciblent souvent les nouveaux arrivants. En sachant pourquoi vous êtes vulnérable en tant qu'investisseur, vous pouvez déjouer les plans des fraudeurs.

Le manque d'expérience

Les promesses de rendement élevé et facile et d'enrichissement rapide peuvent se révéler tentantes pour quelqu'un qui ne connaît pas bien le système financier canadien ou les placements en général.

Les liens limités au sein de la communauté

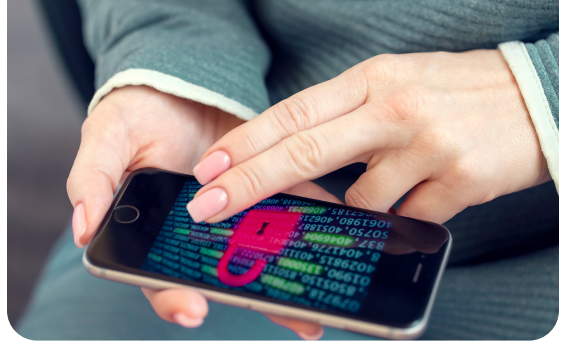
Il faut du temps pour nouer des relations fiables au sein d'une communauté. S'entourer de personnes de confiance avec qui on peut échanger des idées et des expériences peut faire toute la différence.

La barrière linguistique

Les escrocs ont souvent recours à un langage complexe pour vous embrouiller et vous pousser à effectuer un placement que vous hésiteriez à faire en temps normal.

Les affinités

Les fraudeurs gagnent souvent votre confiance en se faisant passer pour de nouveaux arrivants qui prétendent même être originaires de la même ville ou du même pays que vous.



C'est facile comme tout :

voici trois façons de vous protéger :

1. Assurez la sécurité de vos activités en ligne
2. Soyez sceptique et sachez reconnaître les signaux indiquant une fraude;
3. Lorsque vous investissez, vérifiez si la personne ou la société avec laquelle vous faites affaire est inscrite auprès de l'OCRI.

Si vous soupçonnez une fraude ou croyez être victime d'une escroquerie :

- * cessez d'envoyer de l'argent;
- * consignez vos réflexions et votre expérience;
- * signalez la fraude;
mettez vos renseignements et vos
- * comptes en sécurité.

la possibilité de communiquer avec l'OCRI en tout temps.

- 1 par courriel, à info@ciro.ca
- 2 par téléphone, au 1 877 442-4322
- 3 par télécopieur, au 1 888 497-6172
- 4 par la poste, à l'adresse suivante :
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5H 0B4



OCRI • CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

**Votre parcours d'investisseur
est important. Nous souhaitons
vous aider à partir du bon
pied, en toute sécurité.**

Apprenez-en plus sur les
principes de base des
placements, les risques,
la façon d'éviter la
fraude, et plus encore.



[ocri.ca/bureau-des-
investisseurs](https://ocri.ca/bureau-des-investisseurs)